

LA PAROLE POPULAIRE AU XVIII^e SIÈCLE :
POINT DE VUE DE L'HISTORIEN

par Arlette FARGE

CNRS, EHESS

Il n'est pas pour habitude en histoire de travailler à partir du langage oral des individus, cela pour des raisons bien compréhensibles. Il est rare de trouver dans les bibliothèques traces des paroles enfouies, des paroles dites, et les historiens établissent en général leurs recherches sur des documents écrits, des textes, des correspondances, des mémoires ou encore des statistiques ou des cartographies. Aussi ne peut-on pas dire qu'il y ait une pratique historique de l'étude d'un langage oral, surtout s'il a été prononcé par des groupes sociaux les moins lettrés et les classes les plus démunies. La conversation aux XVII^e et XVIII^e siècles fut un des axes majeurs d'une certaine historiographie, mettant d'ailleurs aux prises certains littéraires et des historiens en désaccord sur l'interprétation de cette forme de sociabilité.

Les recherches sur la criminalité d'une part, ainsi qu'un courant historiographique appelé « histoire sociale » ont vu le jour, il y a quelque vingt ans, et cela en s'appuyant sur des époques très différentes. En tout cas, la parole et ce qui fut dit fut petit à petit exhumé des sources habituelles. Le patient déchiffrement des archives de police commençait pour certains, et c'était une première que d'ouvrir ces liasses et ces boîtes de manuscrits où les procès-verbaux et les interrogatoires retranscrivaient la parole des accusés, des témoins, des familles et des voisins. La chose est devenue plus courante aujourd'hui, encore que vraiment minoritaire malgré tout.

Faire « cavalier seul » sur une approche historique est à la fois une chance et un handicap. La chance est d'avoir constamment à se justifier de ses choix et à convaincre autrui de l'utilité, de la nécessité d'études historiques fondées ou appuyées sur la parole, ce qui approfondit et les recherches et les convictions. Aucune méthode donc pour

cela, ce qui n'est pas vraiment inquiétant puisque les historiens, dans leur ensemble, reconnaissent qu'ils « bricolent » (selon M. de Certeau) et qu'ils empruntent de-ci de-là à la philosophie, l'anthropologie ou la sociologie. À part quelques tentatives de rencontre entre l'histoire et la linguistique (je pense à J. Guilhaumou), rien ne fut vraiment tenté de ce côté-là, comme il ne fut rien tenté non plus ou presque vis-à-vis de la psychanalyse, si ce n'est l'ouvrage de Ph. Boutry, historien, et J. Hassif, psychanalyste, *Martin l'Archange*¹. En quatrième de couverture, on lisait : « Ce livre est la preuve que la méthode historique la plus scrupuleuse et l'interprétation psychanalytique la plus risquée peuvent sans concessions mutuelles converger dans le dévoilement du sens latent, extraordinairement complexe d'un fait-divers ». Il s'agissait de l'affaire Martin, visionnaire reçu par Louis XVIII, une réflexion sur la croyance et son statut.

Une première étape de recherches à partir des paroles recueillies dans les archives se fit de la façon suivante : les témoignages et les interrogatoires servent au chercheur comme *renseignements* à obtenir sur les classes populaires. Renseignements sur des formes de criminalité, sur la sociabilité, sur les univers familiaux, sur l'opinion publique, etc. La parole populaire était considérée comme une source nouvelle offrant au chercheur un nouveau savoir sur les milieux populaires, savoir autre que celui qu'offraient les *documents* ou les écrits sur. Peut-être un vivier nouveau apportant de nouvelles connaissances : ainsi, les paroles étaient entrevues de telle manière qu'elles pouvaient construire de façon un peu positive un meilleur savoir de la *condition* des pauvres ou des classes populaires.

J'ai moi-même travaillé de cette façon pendant un certain temps puis, la réflexion aidant, et la récolte des paroles dites se faisant de plus en plus ample, il m'a semblé important de réfléchir d'une part au *statut* de ce langage oral pour la discipline et, simultanément, à l'*écriture* d'une histoire qui se fonderait en partie ou en majorité sur lui. Il va sans dire que le travail fait avec Michel Foucault sur les archives de la Bastille fut pour moi un véritable déclencheur pour de nouvelles opérations intellectuelles.

Quel est ce statut de la parole recueillie dans les dossiers de police ? On l'a dit souvent, il est biaisé puisqu'il s'agit en général d'une déviance et d'une énonciation faite face à un heurt avec le pouvoir. Seul ce heurt avec le pouvoir met en lumière la parole. Biaisé, certes mais toujours vraisemblable parce que les personnes interrogées, en parlant, travaillent avec l'idée d'intérêt et d'utilité de leur parole. Intérêt à être cru pour être disculpé. Par ailleurs, autour des interrogés,

1. Ph. Boutry et J. Hassif, *Martin l'Archange*, Paris, Gallimard, collection « Connaissance de l'inconscient », 1985.

nombre de témoins apparaissent, des proches aux plus lointains. Leur champ sémantique est riche et donne à voir les multiples relations sociales et politiques existant entre les sujets.

Elle est évidemment parlée selon le style oral de l'époque, c'est-à-dire que ses sons, ses rythmes, ses saccades ou ses développements logiques enchaînés et imbriqués les uns aux autres, comme il arrive soudain, sont semblables à ceux de la rue (injures exceptées, et encore). Quelque chose de la mélodie syncopée des paroles entendues dans la rue du XVIII^e siècle vient ici. Le contenu, donc, n'est pas la seule chose intéressante quand on recueille les paroles. Simultanément surviennent les rythmes sonores et hauts, verbes de l'oralité du XVIII^e siècle, une oralité qui, dans les milieux populaires, n'est pas encore modelée (ni même contrée ou appuyée sur la pratique de l'écrit, encore très peu utilisé).

Il advient alors que la parole populaire peut – et doit – se lire comme si elle avait la puissance d'un *événement*. Dire, mal dire, dire vrai ou faux, c'est déjà se charger d'une position orale qui exhale, malgré ce qui s'oppose à elle, des visions du monde partagées, des états de fait ainsi que des imaginaires que l'historien doit recenser. La parole est événement au sens où, lorsqu'elle fait effraction (ici dans les archives), elle est de fait simultanément niée par le pouvoir ou les élites. Les chroniqueurs, les mémorialistes, la monarchie et sa police ont constamment fait état de l'incompétence même de la parole populaire. Dénuée de sens, motivée par l'instinct, épidermique et femelle, la parole populaire est dite sans fondement. Paradoxalement et simultanément, cette parole est pourchassée (aurait-elle donc de l'importance ?). En effet, chaque semaine, le roi en son cabinet reçoit le lieutenant général de police (i.e. les *gazetins* conservés à la bibliothèque de l' Arsenal) qui, cachés dans les cafés, carrefours, jardins, et lieux précis, retranscrivent ce qu'ils ont entendu. Le roi est avide de ces paroles retranscrites, alors même qu'il les décrit comme dénuées de sens. C'est en ce sens qu'elles sont et font *événement*, puisqu'elles sont si recherchées. D'autre part parce que toujours suspectes d'être transgressives, les voici porteuses d'une histoire à partir de laquelle le roi conduit une partie de ses politiques. C'est sur ce chemin aigu que l'on comprend à quel point la parole fait acte et combien, au XVIII^e siècle, elle est de fait importante *et* simultanément reconnue comme imbécile puisque venant de la part la plus basse de la société.

Face à cela, l'historien peut s'appuyer sur cette parole pour construire ses propres raisonnements et ses interprétations, situer les émergences de formes ou d'attitudes nouvelles face à ce qui survient et ce qui est subi. Pour l'historien, il est possible d'entrevoir des moments où surviennent des changements d'opinion, des ruptures évidentes, des consentements et des refus, bien avant que des événements fac-

tuels surviennent dans la cité. Pour cela, il faut s'attacher à comprendre comment les paroles singulières s'articulent sur la vie collective, car il n'est de paroles qu'inscrites à l'intérieur de perceptions qui rendent compte du collectif, c'est-à-dire des groupes sociaux dont ils émergent. Par exemple, les paroles émises dans les rues au moment des refus de sacrement aux jansénistes par la monarchie et l'Eglise sont autant de possibilités de comprendre et d'analyser les fractures qui s'opèrent drastiquement entre le roi et ses sujets.

La parole dite, émise, énoncée est un champ sémantique extraordinaire pour l'historien. Travailler sur les mots, c'est, bien entendu, discerner le sens que chacun accorde à sa propre expérience. Cela est l'histoire : syntaxe, phrases et mots ordonnent le monde. Et c'est aussi à coups de mots que ces mondes s'affrontent.

Prenons quelques exemples : les institutions, pour être obéies, procèdent par ordonnances royales ou réglementations composées par composées par écrit. Face à elles, et je pense particulièrement à l'armée, les mots des soldats (que l'on retrouve dans les archives de la désertion) sont autant d'horizons oraux et pensés qui opposent à la vision de l'institution d'autres types d'expériences concrètes. Ainsi, l'ennemi, la mélancolie, le dégoût, le mal du pays viennent-ils contrecarrer les projets d'une institution militaire qui, par des énoncés écrits, avait décidé de constituer des soldats semblables, soumis et obéissants, retirés de leur métier pour devenir totalement autres. C'est par ces mots que l'on comprend que le XVIII^e siècle (surtout à partir de 1760) fut aux prises avec tant de désobéissances et finalement obligé de publier ordonnances sur ordonnances, cela sans succès.

Comme l'écrivait M. de Certeau, ces mots recueillis en archive et prononcés au XVIII^e siècle sont « de fragiles effets de corps dans la langue »² mis à distance par le triomphe de l'écrit. Pour l'historien, en effet, il faut savoir situer ces paroles au cœur de leur contexte langagier. L'oralité au XVIII^e siècle n'est pas encore transformée par l'écrit dans les classes populaires. La société, dans sa très grande majorité, y est orale et gestuelle : le projet scripturaire n'appartient pas encore à l'ensemble du social. Pourtant, les classes populaires s'y confrontent constamment et savent bien qu'il faut se l'approprier, ce qu'elles font en partie, connaissant l'importance des passeports, certificats de baptême, certificats de maître artisan, papiers venant de l'institution militaire. Le rapport au langage n'en est pas encore modifié ; d'ailleurs la loi s'inscrit d'abord sur les corps (châtiments, flétrissures). Le droit se saisit des corps, sachant bien que les êtres sont de chair et, les assignant à cela, ne pouvant les reconnaître comme de concepts ou

2. M. de Certeau, *L'invention du quotidien, vol.1, Arts de faire*, Paris, 10/18, 1980 : 235 (chap. X, « L'économie scripturaire »).

d'âme : « tout pouvoir se trace sur le corps de ses sujets », écrit M. de Certeau.

Dès lors, pour l'historien, la parole est un double événement : elle se dit dans un contexte absent d'écrit et présent de corps ; elle énonce ses pensées, visions du monde et imaginaires dans des espaces oraux, non remplis, soumis ou influencés par une quelconque présence de l'écrit.

L'expérience sociale, politique, affective et amoureuse est orale pour la plupart de ceux qui la vivent, et ce champ immense s'ouvre devant les historiens.

Pour terminer, il faut souligner que cette perspective que je souligne ici, celle qui cherche à faire de l'histoire à partir des mots, n'est nullement majoritaire. Le positivisme ambiant qui fait retour ne lui laisse pas de place, même si ce qu'on appelle les témoignages (je pense à l'histoire du temps présent et de la seconde guerre mondiale) est devenu une *source* pour l'historien. Je ne plaide pas pour des paroles qui seraient des reflets du réel, ni l'expression de la vérité en histoire. Je m'applique à travailler à partir de paroles pour approcher une fois leur contexte linguistique, sémantique, mais aussi social et politique reconstitué, des émergences, des formes de sensibilité non aperçues et pour donner aux registres émotionnels, affectifs, aussi bien qu'aux registres conceptuels basés sur l'oral, leur place primordiale dans la succession non linéaire des événements et des faits historiques.

